

DECISION DU DIRECTEUR GENERAL DU 06 DECEMBRE 2023 – MORBIHAN HABITAT

Décision n° DE-2023-12-06 105.	Délibération du BUREAU N° BU-2023-11-06	Groupe n°1523 Opération n°112202100	ELVEN Le Moulin du Garff
-----------------------------------	--	--	-----------------------------

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 10 janvier 2023, déléguant au Directeur général la signature des contrats de prêts d'un montant maximum de 5 M€ par opération,

Vu la délibération du Bureau en date du 6 novembre 2023, autorisant l'exécution de l'opération précitée,

La présente décision autorise le financement de cette opération à travers 7 **emprunts**, pour un montant total de 570 978 €, correspondant à 7 emprunts souscrits auprès de la Caisse des dépôts, dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

- 4 emprunts conventionnés, souscrits auprès de la Caisse des dépôts :

	Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI)	Prêt locatif aidé d'intégration destiné à l'acquisition du terrain (PLAI)	Prêt locatif à usage social (PLUS)	Prêt locatif à usage social destiné à l'acquisition du terrain (PLUS)
Montant du prêt	116 876 €	48 998 €	124 071 €	48 998 €
Durée du préfinancement	de 3 à 24 mois, la durée envisagée étant de 17 mois	de 3 à 24 mois, la durée envisagée étant de 17 mois	de 3 à 24 mois, la durée envisagée étant de 17 mois	de 3 à 24 mois, la durée envisagée étant de 17 mois
Durée de l'amortissement	40 ans	50 ans	40 ans	50 ans
dont durée du différé d'amortiss^t	néant	néant	néant	néant
Périodicité des échéances	annuelle			
Index	livret A			
Taux d'intérêt actuariel annuel	taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat minoré de 40 points de base		taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat majoré de 60 points de base	
Révision du taux d'intérêt à chaque échéance	(révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%)	révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%)	révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%)	révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%)
Typologie GISSLER	1A			
Profil d'amortissement	échéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés	échéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés	échéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés	échéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision	double révisabilité			
Taux de progressivité des échéances	- 0,50% (révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de	- 0,50% (révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de	- 0,50% (révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de	- 0,50% (révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de

	progressivité puisse être inférieur à 0%)	progressivité puisse être inférieur à 0%)	progressivité puisse être inférieur à 0%)	progressivité puisse être inférieur à 0%)
Date d'effet du contrat de prêt	Décembre 2023	Décembre 2023	Décembre 2023	Décembre 2023
Date de 1^{ère} échéance	Juin 2026	Juin 2026	Juin 2026	Juin 2026
Garanties	50 % GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION 40 % COMMUNE D'ELVEN 10 % CONSEIL DEPARTEMENTAL			

- 3 emprunts PLS conventionnés, souscrits auprès de la Caisse des dépôts :

	Prêt locatif social (PLS)	Prêt I complémentaire au locatif social (CPLS)	Prêt locatif social Foncier (PLS FONCIER)
Montant du prêt	70 870 €	112 167 €	48 998 €
Durée du préfinancement	de 3 à 24 mois, la durée envisagée étant de 17 mois	de 3 à 24 mois, la durée envisagée étant de 17 mois	de 3 à 24 mois, la durée envisagée étant de 17 mois
Durée de l'amortissement	40 ans	40 ans	50 ans
dont durée du différé d'amortiss^t	néant	néant	néant
Périodicité des échéances	annuelle	annuelle	annuelle
Index	livret A	livret A	livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat majoré de 111 points de base	taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat majoré de 111 points de base	taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat majoré de 111 points de base
Révision du taux d'intérêt à chaque échéance	(révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%)	révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%)	révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%)
Typologie GISSLER	1A	1A	1A
Profil d'amortissement	échéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés	échéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés	échéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision	double révisabilité	double révisabilité	double révisabilité
Taux de progressivité des échéances	- 0,50% (révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%)	- 0,50% (révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%)	- 0,50% (révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%)
Date d'effet du contrat de prêt	Décembre 2023	Décembre 2023	Décembre 2023
Date de 1^{ère} échéance	Juin 2026	Juin 2026	Juin 2026
Garanties	50 % GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION 40 % COMMUNE D'ELVEN 10 % CONSEIL DEPARTEMENTAL		

Fait à Vannes, le 06 décembre 2023

Certifiée exécutoire



Le Directeur général

Erwan ROBERT

